

<b>Département de l'ALLIER</b>	L'an deux mil vingt-deux, le seize juin à dix-huit heures 30, le Conseil Municipal de la Ville de DESERTINES, légalement convoqué le dix-sept mars deux mil vingt-deux, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur SANVOISIN, Maire.
<b>Arrondissement de MONTLUÇON</b>	Présents MM SANVOISIN Christian, BERNARD Jean-Luc, DA SILVA Jonathan, NOUAILLES Didier, BIERJON Stéphane, COUTURIER Cyril, GUILLOIN François, DESNOUX Patrice, SIMONIN Jean-Jacques, PRIÈRE Pascal, LOPES Pascal, LEROY Fabien, PALIOT Didier, BARRADO Alain et Mmes BESSON Valérie, COLLINET Dominique, MONCELON Claire, MANSAT Lucette, GINDRE Anne, BABUT Fatima. Excusés : Mme TORNERO Maria qui donne procuration à M. SANVOISIN Christian Mme CHAUVET Caroline qui donne procuration à M. COUTURIER Cyril Mme CHARRET Audrey qui donne procuration à M. BIERJON Stéphane Mme TYNDIUK Allyssone qui donne procuration à M. DA SILVA Jonathan M. DULIN Denis qui donne procuration à Mme GINDRE Anne Mme MAJER Lynda qui donne procuration à M. LEROY Fabien M. TOULOUSE Serge
<b>Commune de DESERTINES</b>	<i>Secrétaire</i> : M. GUILLOIN François

**DELIBERATION N° 2022-04-09**

**OBJET : EXTENSION DE LA RÉGIE DE RECETTES A L'OCCASION DE LA MANIFESTATION « BROC LIVRES »**

**CONSIDÉRANT** la tenue, le 2 juillet 2022, de la manifestation « Broc Livres »

**CONSIDÉRANT** qu'à l'occasion de cette manifestation, seront commercialisés des livres, des revues et des CD mis en réserve à la Médiathèque,

**CONSIDÉRANT** que pour la commercialisation de ces livres, revues et CD, il convient de procéder à une extension de la régie de recettes de la médiathèque

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

**DÉCIDE** de fixer les tarifs suivants pour la commercialisation des livres et des revues, vendues à l'occasion de la manifestation « Broc Livres »

- 1 euro le lot de 3 livres
- 1 euro le lot de 5 revues
- 1 euro le lot de 3 CD

**D'AUTORISER** l'extension de régie de la recettes de la médiathèque, nécessaire à la commercialisation de ces livres, revues et CD.

Certifié exécutoire par le Maire,  
compte tenu de la réception en  
Sous-Préfecture le 17.06.2022  
et de la publication ou notification  
le 20.06.2022



Le Maire,

Au Registre sont les signatures,  
Pour Extrait Conforme,

Le Maire,  
Ch. SANVOISIN

